

Séance du 22 février 2024  
Délibération N° 10-2024

En exercice : 28

Présents : 18 +3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Matériel Intercommunal" : 14

Présents : 11 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F.HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS	M. P. SICOT	M. K. BETTAL
Mme B. MILLET	M. P. THEBAULT	M. M. KERVOAS	
<b>POUVOIRS :</b> de M. T. RENOUX à M. P. SICOT		de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT	
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS			
<b>EXCUSES :</b>	<b>TITULAIRES :</b> M. T. RENOUX	Mme M. ASPLIN	Mme M. JEZEQUEL

### ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, COMPETENCE "MATERIEL INTERCOMMUNAL" 2023.

Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor informe les membres du Comité Syndical qu'en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant doit élire un président de séance relative au débat sur le compte administratif de l'exécutif.

Monsieur le Président :

- propose la candidature comme président de la séance relative au débat sur le compte administratif : Monsieur Khalil BETTAL
- demande s'il y a d'autre(s) candidat(s)
- fait procéder au vote à bulletin secret.

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	14
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et L. 66 du Code électoral	/
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

➤ Monsieur Khalil BETTAL a obtenu quatorze voix (14)

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Khalil BETTAL est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Matériel Intercommunal » 2023 :

**TITULAIRE**

Monsieur Khalil BETTAL

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le .....2024,

Sa Publication le .....2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président

